ART. 8 N° 1634

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 1634

présenté par

M. Dharréville, M. Bruneel, M. Jumel, Mme Bello, M. Brotherson, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dufrègne, Mme Faucillon, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 8

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« À ce titre, ils concourent à l'objectif de réduction des inégalités territoriales d'accès aux soins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose que l'objectif de réduction des inégalités territoriales d'accès aux soins guide la mise en place des hôpitaux de proximité.